

SÉCURITÉ SOCIALE

La France État providence

L'équilibre des comptes sociaux par la responsabilité des français

Chaque année au moment des déclarations d'impôts, tous les français qui ont une carte vitale doivent recevoir de l'État le coût total annuel que la sécurité sociale a déboursé pour leur santé. Chaque français serait ainsi conscient de l'effort que la République Française fait pour la santé individuelle de chacun.

JUSTICE SOCIALE ET FINANCIÈRE

Participation annuelle de solidarité

Equilibre de la sécurité sociale

Chaque français assuré social avec sa carte vitale qui paie l'impôt sur le revenu rembourserait à l'État une participation annuelle en euro par un prélèvement mensuel automatique, comme le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu, en pourcentage du coût annuel versé pour chaque français sur sa carte vitale.

Exemples de participation annuelle de solidarité

0% pour les français sans impôt sur le revenu et pour les français de la première tranche

5% du coût annuel de santé de chaque français pour les contribuables de la 2ème tranche de l'impôt sur le revenu divisé en 12 prélèvements mensuels

15% pour la 3ème tranche

20% pour la 4ème tranche

30% pour la 5ème tranche au-delà de 200.000€ d'impôt sur le revenu annuel.

Prélèvement de solidarité maximum de façon à ne pas pénaliser les malades à pathologies longues et coûteuses, le maximum du prélèvement annuel de solidarité serait de 10.000€.